



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Occitanie**

Unité inter-départementale Haute-Garonne-
Ariège
4 avenue Didier Daurat - CS 40 331
cedex
31776 Colomiers

Colomiers, le 17/02/2025
Le directeur de l'environnement
à
Monsieur le Préfet
de la Haute-Garonne

Bordereau de transmission d'un rapport de visite d'inspection

Affaire suivie par : Affalah EHOUAN
Téléphone : 01234567890
Courriel : affalahprincella.ehouan@cgi.com
Références : RT56
Code AIOT : 0005305673
Pièces jointes :

- Rapport de l'inspection 17/02/2025

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport établi par l'Inspection des installations classées suite à la visite du 17/02/2025 de l'AIOT COLAS FRANCE, implanté Agence les enrobés de Vaubadon Carrière de Vaubadon 31000 Toulouse.

En application des articles L.171-6 et L.514-5 du Code de l'environnement, une copie de ce rapport d'inspection est transmise à l'exploitant afin de lui permettre, dans un délai de 15 jours, de formuler ses observations et de mentionner les informations qui ne devraient pas être publiées pour des raisons de confidentialité.

J'appelle votre attention sur le fait que l'inspection, du fait des constats mis en évidence, vous propose dans ce rapport des suites administratives.

Suite au constat réalisé dans le cadre de la visite, l'inspection de l'environnement a proposé une mise en demeure. Le projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure a été transmis avec le rapport à l'exploitant.

Ce dernier dispose d'un délai de 15 jours afin de communiquer ses éventuelles observations.

Pour Le directeur,

DIRECTRICE

Validé le
17/02/2025 à 18:10:00
EHOUAN Affalah